



PROCES-VERBAL N° 9

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Vendredi 08 Février 2019

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mmes Louise CHIRICHIELLO et Eliane VINCIGUERRA - MM
Jean-François GIANNETTINI et André TARALLO

Absent(s) :

Excusé :

Assiste(nt) :

CAS DU JOUEUR THOMAS BOY (Sénior) du SUD F.C au F.C. ORIENTE.

Le SUD FC refusant de donner son accord et le souhait du dit joueur de rester à son club, il est demandé au jour Thomas BOY de nous faire parvenir une demande de retrait de changement de club.